



Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 3 mars 2024

Conditions Cantons	Nombre d'électeurs autorisés (A)			Participation des électeurs autorisés pour tous les canaux (B)		Proportion des votes électroniques (C)		
	Intérieur	Étranger	Total	Nombre d'électeurs ayant voté	en %	Nombre d'électeurs ayant voté	en % par rapport aux électeurs autorisés (A)	en % par rapport aux votes effectifs (B)
Bâle-Ville	-	9'973	9'973	3'192	32.01 %	1'828	18.33 %	57.27 %
Saint-Gall	39'545	11'050	50'595	26'314	52.01 %	3'433	6.79 %	13.05 %
Grisons	11'312	553	11'865	6'318	53.25 %	748	6.30 %	11.84 %
Thurgovie	-	5'029	5'029	1'425	28.33 %	861	17.12 %	60.42 %
Total	50'857	26'605	77'462	37'249	48.09 %	6'870	8.87 %	18.44 %

Exemple de lecture : Dans le canton de Saint-Gall, 39'545 électeurs résidant en Suisse et 11'050 résidant à l'étranger, soit un total de 50'595 électeurs, ont été autorisés à participer aux essais de vote électronique. Parmi eux, 26'314 ont pris part au scrutin, cela signifie un taux de participation de 52.01 %. De ces 26'314 électrices et électeurs ayant voté, 3'433 ont opté pour le canal du vote électronique, soit un taux de 13.05 %. Des 50'595 électeurs autorisés à voter électroniquement dans le canton de Saint-Gall, 6.79 % l'ont fait.